



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Autoclave, les agitateurs orbitaux	
Solicitation No. - N° de l'invitation 39903-200398/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 39903-200398	Date 2020-01-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-190-5243	
File No. - N° de dossier STN-9-42047 (204)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-13	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Simonson, Sheena	Buyer Id - Id de l'acheteur stn204
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-1169 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Canadian Food Inspection Agency c/o: The Public Health Agency of Canada Unit 41 – 820 Berry St. Winnipeg, MB, R3H 1H2	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions suivantes concernant uniquement les **agitateurs orbitaux** :

Question :

Par souci de précision, puisque l'espace peut être restreint, pourriez-vous confirmer la définition de longueur x largeur x hauteur [article 15 : Dimensions extérieures maximales (longueur x largeur x hauteur) : 34 po x 53,5 po x 26 po (86,36 cm x 135,89 cm x 66,04 cm)]? La définition de hauteur n'est pas un problème parce qu'il s'agit naturellement la distance de haut en bas. Toutefois, les définitions de longueur et de largeur ne sont habituellement pas aussi claires puisque des personnes de certaines régions du monde les interprètent de différentes façons. Certaines personnes appellent la distance de l'avant à l'arrière la longueur, tandis que d'autres utilisent la profondeur (P) et non la hauteur. Pourriez-vous confirmer le nom des dimensions de l'avant à l'arrière et de droite à gauche de l'équipement? Lorsqu'on se tient debout en face de l'agitateur orbital, la distance de l'avant à l'arrière correspond-elle à la largeur (l)? Lorsqu'on se tient debout en face de l'agitateur orbital, la dimension de gauche à droite s'appelle-t-elle la longueur (L)? Sinon, veuillez décrire quel côté est la longueur et quel côté est la largeur.

Réponse :

La façon dont les dimensions sont présentées ci-dessus n'est pas la façon dont je les présenterais habituellement, mais il s'agit de la façon dont elles semblent être présentées pour diverses pièces d'équipement. D'après les dimensions ci-dessus, la longueur est la distance de l'arrière à l'avant (35 po/88,9 cm) et la largeur est la distance de la gauche à la droite (53,5 po/135,89 cm). Lorsque je suis en face de l'équipement, le côté le plus large est celui devant moi.

Question :

Lorsque des unités sont superposées, il est généralement bon d'avoir un socle sur pied pour accroître la hauteur. Avez-vous besoin d'un socle sur pied?

Réponse :

Voir la réponse dans la modification 001 : « Nous aimerions avoir une base, si elle est fournie avec les agitateurs orbitaux sans coût supplémentaire pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). De préférence, nous aimerions avoir une base de 12 po (30 cm). »

Question :

Est-ce qu'une vitesse de 25 à 300 tr/min serait suffisante? Si vous superposez des unités, la vitesse maximale ne pourra pas être atteinte.

Réponse :

L'article 9 des spécifications obligatoires indique « Vitesse : 25 à 400 tr/min. L'appareil doit respecter ou dépasser cette plage. ». Nous ne voulons pas une vitesse inférieure.

Question :

Est-ce que les dimensions externes suivantes répondraient à vos besoins : L X l X H : 34,2 po x 46,5 po x 24,8 po (où « L » correspond à la distance de l'avant à l'arrière [34,2 po] et « l » correspond à la distance de gauche à droite [46,5 po] lorsqu'on fait face au côté le plus large de l'équipement)? Dans l'affirmative, cette unité est capable de fonctionner à une vitesse de 20 à 400 tr/min lorsqu'elle est superposée.

Réponse :

Oui. L'unité peut mesurer jusqu'à 35 po de longueur au lieu de 34 po sans bloquer le passage. Ces dimensions sont toutes des spécifications externes.

Question :

Pourriez-vous nous fournir les dimensions (l x P x H) de l'espace total disponible où l'unité sera installée et superposée?

Réponse :

Dimensions extérieures maximales (longueur X largeur X hauteur) de chaque agitateur orbital : 35 po x 53,5 po x 26 po (88,9 cm x 135,89 cm x 66,04 cm). La longueur correspond à la distance de l'arrière à l'avant (35 po/88,9 cm) et la largeur correspond à la distance de gauche à droite (53,5 po/135,89 cm), lorsqu'on fait face au côté le plus large de l'équipement. Il y a peu d'espace au-delà de ces dimensions parce que nous sommes limités par l'espace restreint. La longueur peut être de 35 po sans bloquer le passage. La largeur ne doit pas dépasser 53,5 po, car il s'agit d'un facteur limitatif important. La hauteur doit être d'au plus 26 po, pour faciliter l'accès à l'agitateur du dessus.

Veillez noter que chaque agitateur orbital ne doit pas dépasser les dimensions extérieures maximales indiquées ci-dessus. La largeur correspond au côté le plus large/long de l'équipement. Il s'agit du côté où la porte de l'équipement doit être située étant donné qu'il s'agit du côté accessible. Les autres côtés sont confinés aux murs et à un banc. L'espace alloué mesure 59 po de largeur, mais l'espace est restreint en raison d'un tuyau qui sort du mur d'un côté et qui longe le mur arrière, ce qui réduit l'espace de 4 po de largeur, alors la largeur indiquée dans les dimensions extérieures maximales de l'agitateur orbital se trouve en fait réduite. Une longueur de 35 po ne bloque pas le passage. Je crois que nos plafonds sont d'environ 9 pi, alors 8 pi serait la hauteur maximale pour des agitateurs orbitaux superposés (avec un peu de jeu pour une base) pour ne pas créer des problèmes de circulation d'air, mais comme le montre les dimensions extérieures maximales, la hauteur des agitateurs orbitaux ne doit pas dépasser 26 po pour s'assurer qu'ils sont facilement accessibles.

Question :

Dans la modification 001, vous avez répondu que les agitateurs orbitaux doivent être livrés au quai de chargement. Est-ce que cela signifie que le client va les déplacer jusqu'au point d'installation?

Réponse :

Oui

Question :

En ce qui a trait à l'article 8 des spécifications obligatoires « Capacité : Au moins six et au plus douze erlenmeyers de 2 L », pourriez-vous préciser s'il s'agit de la capacité pour chaque unité ou de la capacité pour deux agitateurs orbitaux d'incubateur?

Réponse :

Pour chaque unité

Question :

En ce qui a trait à l'article 9 des spécifications obligatoires « Vitesse : 25 à 400 tr/min. L'appareil doit respecter ou dépasser cette plage », les agitateurs d'incubateur que nous proposons ne peuvent pas fonctionner à cette vitesse élevée (400 tr/min) lorsqu'ils sont superposés. Toutefois, ils peuvent satisfaire à cette exigence s'ils sont utilisés seuls, sans être superposés. Pourriez-vous préciser s'il s'agit de la vitesse pour chaque unité (non superposée) ou pour deux unités superposées?

Réponse :

Pour deux unités superposées

Question :

En ce qui a trait à l'article 15 des spécifications obligatoires « Dimensions extérieures maximales (longueur x largeur x hauteur) : 34 po x 53,5 po x 26 po (86,36 cm x 135,89 cm x 66,04 cm), les dimensions du système que nous proposons sont de 33,2 po (l) x 23,6 po (P) x 41,7 po (H). Est-ce acceptable d'avoir une hauteur supérieure à la hauteur maximale demandée pour chaque unité? Veuillez confirmer si un système de 33,2 po (l) x 23,6 po (P) x 41,7 po (H) est acceptable.

Réponse :

Non. Si vous superposez deux unités d'une hauteur de 41,7 po, ce sera trop haut pour que les unités soient facilement accessibles.

De plus, la présente modification vise à supprimer la partie suivante dans l'annexe A – Besoin, II) Spécifications des agitateurs orbitaux incubés superposables de grande taille (autoportants) :

15	Dimensions extérieures maximales (longueur x largeur x hauteur) : 34 po x 53,5 po x 26 po (86,36 cm x 135,89 cm x 66,04 cm)	
----	---	--

Et remplacer par ce qui suit :

15	Dimensions extérieures maximales (longueur x largeur x hauteur) : 35 po x 53,5 po x 26 po. (88,9 cm x 135,89 cm x 66,04 cm). La longueur correspond à la distance de l'arrière à l'avant (86,36 cm) et la largeur correspond à la distance de la gauche à la droite (135,89 cm), lorsqu'on fait face au côté le plus large de l'équipement.	
----	---	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.